



## TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### **Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi: le point de la situation**

1. A sa session de mars 2004, la commission a demandé au Bureau de présenter régulièrement un rapport sur l'état d'avancement de l'Agenda global pour l'emploi qui mette l'accent sur sa contribution aux initiatives prises par chaque pays en vue de placer l'emploi au centre de la politique économique et sociale. Il sera fait état ici de la collaboration qui a permis de promouvoir ces efforts tant au niveau national qu'à l'échelle internationale.
2. Le présent document rend compte du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté qui s'est tenu à Ouagadougou au Burkina Faso en septembre 2004 ainsi que du Forum de la Chine sur l'emploi d'avril 2004, deux rencontres où l'Agenda global pour l'emploi a servi de cadre d'analyse des principales questions qui ont été abordées. Il rend également compte de l'élaboration des programmes d'emploi nationaux destinés à favoriser le travail décent en Azerbaïdjan, au Kazakhstan et au Kirghizistan et du travail accompli par le BIT en Argentine à la suite de la crise financière et économique qui a éclaté en 2001. Il décrit par ailleurs les tendances mondiales en matière d'emploi des jeunes et le travail sur les questions relatives aux jeunes réalisé par le BIT, notamment dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes.

### **Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine**

3. Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine étaient convenus en juillet 2003 de convoquer un Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté à l'invitation de Son Excellence le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso. Ce sommet a eu lieu les 8 et 9 septembre 2004 à Ouagadougou. Il a été précédé d'un Forum des partenaires sociaux qui s'est tenu du 3 au 4 septembre 2004. Par ailleurs, la réunion annuelle des ministres des Finances africains (2-4 août 2004) a consacré sa première journée à une discussion sur la préparation du sommet et sur sa contribution à ces préparatifs.
4. Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine avaient demandé à la Commission de l'Union, «en collaboration avec les communautés économiques régionales (CER), le BIT, les partenaires de développement et les autres parties prenantes, de prendre

les dispositions nécessaires à la tenue du Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté».

5. La contribution du BIT à ce sommet a réitéré différentes formes, comme: i) la préparation d'un *Document de réflexion*, élaboré avec dix institutions clés des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, qui a été soumis au sommet en tant que document de base officiel; ii) un dossier intitulé «Afrique gagnante», qui décrit 30 initiatives en faveur du travail décent prises par des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs ou des organisations locales du continent, seuls ou avec le soutien de partenaires de développement internationaux, et qui a été soumis en tant que contribution de l'OIT au Forum des partenaires sociaux; iii) une contribution au Comité de rédaction UA/NEPAD/OIT mis en place par la Commission de l'UA pour mettre à jour et enrichir les projets de documents officiels présentés au sommet (projet de déclaration, de plan d'action et de mécanismes de suivi). Le Directeur général a été invité à prendre la parole devant le sommet, mais aussi devant le Forum des partenaires sociaux et la réunion des ministres des Finances africains. Par ailleurs, le BIT a été invité à présenter une communication sur le travail décent en tant que stratégie de lutte contre la pauvreté pour l'Afrique au Forum des partenaires sociaux et à la réunion des ministres des Finances africains. La Banque mondiale a elle aussi présenté un rapport à ces deux réunions, et on a pu constater une grande complémentarité entre les documents du BIT et ceux de la Banque mondiale.
6. Les préparatifs du sommet ont été pour le système multilatéral une occasion précieuse et rare de se réunir pour apporter une aide aux pays africains autour des questions essentielles de la création d'emplois et de la lutte contre la pauvreté, et de faire le nécessaire pour que leurs actions en faveur d'une avancée quantitative et qualitative du travail soient davantage convergentes.
7. Le *Document de réflexion*, fruit de cette collaboration entre institutions du système multilatéral, est divisé en quatre sections. Dans la section 1, ce défi social et cette opportunité économique que constitue le travail décent sont présentés comme un programme de développement et l'Agenda global pour l'emploi, comme le cadre dans lequel doivent s'insérer toutes les actions visant à promouvoir l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique. La section 2 recense les secteurs qui semblent offrir des possibilités réelles de croissance et de création d'emplois qu'il faudrait traiter en priorité. La section 3 expose les principaux éléments d'un cadre politique intégré pour l'Afrique qui, s'inspirant de l'Agenda global pour l'emploi, combine les dimensions quantitatives de la question de l'emploi et de ses dimensions qualitatives. La section 4 souligne la nécessité de parvenir à une mondialisation équitable et de mobiliser des partenariats afin de soutenir les efforts qui sont faits par les pays pour créer des emplois décents et productifs.
8. Au Forum social des partenaires sociaux, qui était placé sous le thème du travail décent au service du développement de l'Afrique, le Directeur général du BIT a insisté sur le rôle important du dialogue social pour l'avènement du travail décent en Afrique, et sur ce qui lui paraissait être des messages sans équivoque venant du forum: 1) un message politique énergique adressé aux dirigeants politiques africains leur demandant de faire en sorte que l'emploi figure au centre de leurs politiques économiques et sociales; 2) un message invitant les organisations internationales à tenir compte de la priorité accordée à l'emploi par l'Afrique; et 3) enfin, un message en direction de la communauté des donateurs les exhortant à fournir les ressources nécessaires à cet effet. Le Directeur général a estimé que les principaux donateurs participant au forum avaient exprimé leur soutien à ces politiques.
9. Dans les conclusions du forum, les organisations d'employeurs et de travailleurs africaines réaffirment leur engagement total en faveur du dialogue social et leur volonté commune de promouvoir le travail décent, la création des richesses et la réduction de la pauvreté. Elles

invitent les chefs d'Etat et de gouvernement africains à: i) promouvoir le travail décent, tel que défini par l'OIT comme un objectif global et un objectif africain, et le placer au cœur des politiques économiques et sociales en Afrique; ii) promouvoir des stratégies de développement intégrées pour lutter contre la pauvreté par la mise en place d'un cadre macroéconomique et social intégré; iii) mettre l'accent sur les secteurs hautement porteurs en matière de création d'emplois et de productivité, en particulier le secteur agricole, l'éducation, la santé, le développement des ressources humaines, la culture et le tourisme; iv) promouvoir activement la dimension hommes-femmes dans leurs politiques et le renforcement des capacités des femmes en Afrique; v) assurer le respect des droits fondamentaux des travailleurs; vi) assurer la transformation progressive de l'économie informelle par le biais de stratégies telles que le développement des coopératives et la promotion des jeunes et de l'entrepreneuriat féminin; vii) prendre des mesures concrètes pour renforcer et étendre la protection sociale aux pauvres; viii) promouvoir le tripartisme et institutionnaliser le dialogue social; ix) renforcer la démocratie par l'approche participative et la bonne gouvernance publique et d'entreprise; et x) engager la communauté internationale à assurer la cohérence entre leurs politiques et interventions et à accorder la priorité à la création d'entreprises et d'emplois dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

10. Le sommet, qui a réuni 22 chefs d'Etat et de gouvernement, le Directeur général du BIT, le directeur exécutif du FMI et des hauts fonctionnaires de la Banque mondiale et de diverses institutions des Nations Unies, a adopté une déclaration qui place l'emploi au centre des stratégies de développement, et a approuvé à cet effet un plan d'action en 11 points. Il a également mis en place des mécanismes de suivi aux niveaux national, régional et continental, avec des échéances précises permettant de suivre le processus de réalisation à tous les niveaux et de faire rapport sur le sujet.
11. Le Directeur général a réaffirmé que «l'Afrique est en droit d'attendre que l'équité règne au niveau mondial» et qu'«une bonne gouvernance nationale ne sera couronnée de succès qu'accompagnée d'une bonne gouvernance mondiale». Il a demandé un effort plus déterminé de la part de la communauté mondiale pour une politique internationale cohérente en matière de croissance mondiale, d'investissement et d'emploi permettant ainsi de lutter contre la pauvreté et le chômage en Afrique. Il a aussi déclaré que le sommet a mis en relief sous un nouveau jour un argument essentiel: «sans emplois, les efforts de lutte contre la pauvreté ne peuvent pas être couronnés de succès». Il a promis que l'OIT soutiendrait sans réserve les efforts de suivi du sommet déployés par l'Afrique.
12. Le Sommet extraordinaire de l'Union africaine et ses préparatifs ont placé l'OIT et l'Agenda du travail décent au centre des efforts de développement de l'Afrique. La préparation du *Document de réflexion* et de «Afrique gagnante» avec la participation active de plusieurs institutions des Nations Unies et de Bretton Woods et de certains partenaires internationaux du développement a permis à l'OIT de se faire reconnaître davantage par le système multilatéral et par les donateurs dans le rôle qu'elle peut jouer en Afrique. C'est ce qu'on a pu constater également à l'occasion de la réunion consultative du système des Nations Unies organisée le 7 septembre 2004, juste avant le sommet et placée sous la présidence du Directeur général, qui a convenu de certaines mesures à prendre pour obtenir les résultats escomptés du sommet.
13. La volonté des chefs d'Etat et de gouvernement de faire de la création d'emplois un objectif explicite et central des politiques économiques et sociales visant l'éradication de la pauvreté est aussi apparue très clairement au moment du débat approfondi qu'ils ont eu au sommet au sujet des mesures de suivi à prendre aux niveaux national, régional et continental pour mettre en œuvre le plan d'action en 11 points adopté au Sommet. Il ressort de ces débats que les premières mesures de suivi seront prises au niveau national,

avant le niveau régional, où les communautés économiques régionales (CER) serviront de piliers à l'Union africaine.

## Forum de la Chine sur l'emploi

14. Le Forum de la Chine sur l'emploi d'avril 2004 a été organisé conjointement par le ministère du Travail et de la Sécurité sociale (MOLSS) de la République populaire de Chine et par l'OIT. Il a rassemblé plus de 500 hauts fonctionnaires et spécialistes venant d'institutions gouvernementales, d'organisations d'employeurs et de travailleurs, d'institutions de recherche et d'universités chinoises. Parmi les participants, il y avait aussi 27 ministres et vice-ministres du Travail venus du monde entier, ainsi que des spécialistes de l'emploi du BIT et d'autres institutions internationales.
15. Le principal objectif de ce forum était de permettre un échange d'idées, de connaissances et d'expérience (y compris des exemples de bonnes pratiques en matière d'emploi d'autres pays), cet échange devant permettre à son tour d'arrêter les grandes lignes d'un programme de travail décent à réaliser en Chine et de formuler des propositions concrètes à cet effet.
16. L'Agenda global pour l'emploi a servi de cadre à un document de politique de base préparé par le BIT pour le forum sous le titre de *Globalization and Decent work – an Employment Agenda for China*<sup>1</sup>. La principale question dans le contexte de la Chine, où l'emploi était autrefois garanti, était de savoir comment conserver à l'emploi sa place centrale dans une économie qui est de plus en plus dominée par les forces du marché.
17. Les principales questions abordées étaient:
  - Comment accélérer le taux de création d'emplois décents et la productivité et inverser la tendance au déclin de l'intensité en main-d'œuvre de la croissance économique, qui a fortement baissé ces dernières années.
  - Le respect des principes et des droits fondamentaux au travail comme fondement pour l'élaboration de mécanismes de gouvernance des marchés du travail, la promotion de l'emploi et sa contribution au développement économique.
  - Comment promouvoir la croissance du secteur privé, en insistant sur l'esprit d'entreprise et la création de petites entreprises, qui jouerait le rôle de moteur principal de la création d'emplois dans l'économie rurale comme dans l'économie urbaine.
  - Comment étendre progressivement la protection sociale de manière efficace et effective à la population tout entière.
  - Comment promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes et s'assurer que les membres des groupes vulnérables sont traités sur un pied d'égalité en termes d'emploi et de rémunération et profitent à égalité du développement économique et social.
  - Comment améliorer la productivité et la compétitivité des travailleurs en leur faisant acquérir non seulement les compétences qui sont demandées à un moment donné

<sup>1</sup> Le BIT a également préparé pour le forum *An Employment Agenda for China: Summary*. Comme dans un premier temps, il avait été prévu que le forum aurait lieu en 2003, il a fallu préparer un addendum pour mettre à jour le document de base.

mais aussi celles qui leur permettront de travailler efficacement dans de nouvelles structures et de tirer pleinement parti des nouvelles technologies.

- Comment accroître la productivité, le revenu et le niveau de vie dans les zones rurales.

**18.** A la séance d'ouverture, le Vice-Premier ministre, M. Huang Ju, a insisté sur la nécessité de promouvoir le développement économique et la création d'emplois en encourageant les petites et moyennes entreprises et les formes d'emploi flexibles. Le Directeur général a fait remarquer que le formidable défi de l'emploi rend nécessaire une accélération du taux de création d'emplois décents en Chine par le biais d'une croissance de la productivité et de la mise en place d'un marché du travail efficace et équitable, ce qui n'est possible que si le lien positif entre les normes du travail fondamentales et le progrès économique durable est renforcé, et si les conflits du travail trouvent leur solution dans le dialogue social et dans une participation pleine et entière des partenaires sociaux. Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, M. Zheng Silin, a insisté sur l'importance des politiques macroéconomiques pour les réformes économiques. Il a ajouté que la situation des travailleurs ruraux s'était quelque peu améliorée, notamment grâce à de plus grandes possibilités de migrations vers les villes, et que par ailleurs les droits des femmes à l'emploi étaient mieux protégés et les personnes handicapées davantage soutenues.

**19.** A l'issue des discussions des séances plénières et parallèles, le forum a adopté une déclaration commune qui met en lumière le besoin pressant de maintenir la croissance économique et d'améliorer le marché du travail afin de multiplier les chances d'emploi et de rehausser la qualité de l'emploi. Il y est souligné que le respect des principes fondamentaux et des droits du travail est un fondement du développement économique et du progrès social.

**20.** Cette déclaration insiste sur sept éléments:

- i) la stimulation de la demande par la création d'un environnement propice à l'esprit d'entreprise et la promotion de l'établissement et de l'expansion des petites entreprises, y compris l'emploi indépendant;
- ii) le renforcement du dialogue social tripartite comme mécanisme important pour la prévention et la résolution des conflits, afin de contribuer à la promotion de l'emploi et d'aider à assurer une stabilité sociale, et également d'améliorer la performance des entreprises;
- iii) l'amélioration des connaissances et des compétences des travailleurs afin d'assurer une plus grande flexibilité et la sécurité de l'emploi, et de les préparer au travail dans une économie fondée sur la connaissance;
- iv) l'expansion et le perfectionnement des politiques de marché de l'emploi pour une redistribution souple et efficace du travail, l'établissement graduel d'un marché du travail unifié et l'aide réelle apportée aux groupes vulnérables;
- v) l'encouragement de la restructuration en profondeur des entreprises et l'amélioration de la productivité d'une manière souple et socialement acceptable.
- vi) la réforme du système de sécurité sociale et l'extension graduelle de la protection sociale aux groupes de population actuellement exclus des schémas existants, spécialement les citoyens travaillant dans des formes flexibles d'emploi et la population rurale dans son ensemble,

vii) la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs, ainsi que la protection de l'environnement, comme partie intégrante de la politique nationale pour un développement économique et la création d'emplois.

21. Il est également demandé aux organisations internationales de soutenir activement la volonté de placer l'emploi au centre de leurs stratégies et politiques visant à réduire la pauvreté, et une plus grande collaboration entre la Chine et l'OIT autour de l'Agenda du travail décent pour traiter d'un certain nombre de questions relatives à l'emploi et au travail.
22. L'OIT a élaboré avec le ministère du Travail et de la Sécurité sociale des propositions pour d'autres actions de suivi de la déclaration commune qui seront mises en oeuvre conjointement par les départements du siège, le bureau sous-régional de Bangkok et le bureau de l'OIT à Beijing. Parmi les mesures à prendre, il y a l'élaboration d'un plan d'action national en faveur du travail décent en Chine et de nouvelles approches de la coopération technique, y compris le lancement d'activités au niveau des provinces à étendre par la suite au pays tout entier.

#### Action en situation de crise: le cas de l'Argentine

En *Argentine*, l'action entreprise par l'OIT face à la situation de profonde dépression financière et économique que ce pays traverse depuis 2001 s'est déroulée en trois temps: après une rapide évaluation des besoins menée conjointement par les services du siège et les bureaux extérieurs début 2002, le BIT a lancé un plan d'action d'urgence, avant de passer en novembre 2002 à la réalisation de «Tackling the Decent Work Challenges of the Argentina Crisis», un projet qui a permis aux partenaires sociaux argentins de faire une analyse plus approfondie de la situation, préparant ainsi les réformes urgentes de la politique du travail et les programmes d'urgence. La troisième phase a démarré en mars 2004 avec le lancement du programme AREA, axé sur la relance de l'emploi grâce à des stratégies de développement économique local et à l'amélioration des conditions d'employabilité, y compris la mobilité de la main-d'œuvre. La coordination des actions menées à cette fin par le Bureau est assurée par IFP/CRISIS, le but étant de fournir au gouvernement l'assistance technique dont il a besoin pour promouvoir le travail décent et pour créer un environnement économique propice à la création d'emplois, au dialogue social et à la protection sociale. Plus de 12 millions de dollars E.-U. ont été consacrés à ce jour à la coopération technique visant ces objectifs.

Le programme par pays pour un travail décent lancé pendant l'événement spécial «L'Argentine émerge de la crise» organisé à l'occasion de la 92<sup>e</sup> session de la CIT est venu renforcer les résultats obtenus à ce jour par une harmonisation des politiques économiques et sociales et avec l'élaboration et la mise en oeuvre de toute une série cohérente de mesures en faveur de l'emploi et du travail.

## Programmes d'emploi nationaux

23. L'Azerbaïdjan, le Kazakhstan et le Kirghizistan réalisent de plus en plus qu'une stratégie de réduction de la pauvreté doit forcément s'accompagner d'une politique nationale globale de l'emploi. Avec le soutien technique de l'OIT, l'Azerbaïdjan et le Kirghizistan ont mis au point une stratégie nationale de l'emploi pour accompagner le processus de DSRP (Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté). Bien qu'il ne soit pas concerné par ce processus, le Kazakhstan a intégré l'emploi dans sa stratégie globale décrite dans «Kazakhstan-2030». L'Agenda global pour l'emploi est utilisé dans chacun de ces trois pays comme instrument d'élaboration de leur stratégie d'emploi et de leur cadre politique.
24. Le gouvernement de l'Azerbaïdjan a mis sur pied une commission interministérielle de l'emploi dont la direction a été confiée au ministre du Travail et de la Protection sociale et qui a élaboré une stratégie nationale de l'emploi. L'OIT a fourni depuis le début de 2003 un soutien technique pour la préparation de cette stratégie dans les domaines suivants:

i) encouragement de la création de PME; ii) réforme du système de formation professionnelle technique; et iii) protection sociale en rapport avec l'emploi <sup>2</sup>.

- 25.** Soucieux de traduire cette stratégie en une action politique concrète, le gouvernement de l'Azerbaïdjan prépare actuellement un plan d'action global pour l'emploi et un autre pour l'emploi des jeunes, qui bénéficient tous deux d'un soutien de l'OIT. Le plan d'action global pour l'emploi propose:
- la création d'emplois au moyen des programmes actifs du marché de l'emploi (comprenant des travaux publics et des subventions salariales);
  - l'utilisation du surplus de recettes pétrolières pour financer des projets d'infrastructure publique, surtout par des technologies intensives en main-d'œuvre;
  - la promotion d'un environnement favorable aux PME qui jouerait le rôle de moteur principal de la création d'emplois à moyen et long terme.
- 26.** En Azerbaïdjan, les deux-tiers de la population ont moins de 35 ans, et en 2003 le gouvernement s'est engagé à prendre la tête du Réseau pour l'emploi des jeunes. Un plan d'action national pour l'emploi des jeunes, qui doit faire partie intégrante du plan d'action national pour l'emploi, est en préparation avec l'assistance technique de l'OIT et avec le soutien politique du Conseil national de l'emploi, qui comprend les partenaires sociaux, les ministres concernés et d'autres parties prenantes clés.
- 27.** Au Kirghizistan, le ministère du Travail et de la Protection sociale et le cabinet du Président sont en train de préparer un programme d'emploi national à mi-parcours (PNE) pour la période 2005-2008 avec le soutien technique du BIT. Ce programme distingue trois grands domaines d'intervention à soutenir en priorité, à savoir: les politiques actives du marché du travail, la formation et l'enseignement techniques et professionnels, et la création d'emplois par le soutien des PME. En juillet 2004, le projet de programme a été présenté et discuté lors d'une réunion qui a rassemblé les organismes publics concernés, les partenaires sociaux et des institutions internationales. A l'issue de cette réunion, le ministre du Travail a créé une commission interministérielle et un groupe de travail avec pour mission de mettre au point ce programme dont l'adoption par décret gouvernemental ou présidentiel est prévue pour la fin de 2004 au plus tard.
- 28.** Un programme d'emploi national (PEN) pour le Kazakhstan est en préparation pour la période 2005-2007 conformément aux objectifs en matière d'emploi qui sont énoncés dans le document de stratégie «Kazakhstan-2030» et détaillés dans le plan d'action gouvernemental pour 2003-2006. L'OIT apporte son aide à l'élaboration de ce programme, qui a été discuté à une réunion regroupant les ministres clés, les partenaires sociaux et les parties prenantes en août 2004 et qui met l'accent sur les trois éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi, à savoir: i) les politiques du marché du travail (y compris les politiques actives du marché du travail, l'introduction d'une assurance chômage et la révision de la réglementation du marché du travail; ii) la formation et l'enseignement techniques et professionnels; et iii) la création d'emplois en soutenant les petites et moyennes entreprises. Une fois mis au point, le PNE devrait être approuvé d'ici à la fin de 2004 avec le soutien budgétaire nécessaire à son exécution.

<sup>2</sup> Ces domaines correspondent aux éléments clés n<sup>os</sup> 5, 6 et 8 de l'Agenda global pour l'emploi.

**Formation des mandants et ordre de priorité des éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi en Europe orientale et en Asie centrale**

En mai 2004, le bureau sous-régional de l'OIT à Moscou a organisé, en collaboration avec les services du siège et le Centre de Turin, un séminaire de formation de deux semaines destiné aux mandants de certains pays de la région. Parmi la vingtaine de personnes qui ont participé à ce séminaire, il y avait cinq vice-ministres, plusieurs responsables d'organisations d'employeurs et de travailleurs et des hauts fonctionnaires de différents pays. Ce séminaire avait notamment pour objectif de lancer à titre expérimental un outil de concrétisation baptisé *Module de formation des dirigeants politiques pour la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi dans le cadre de programmes d'emploi nationaux*. A la fin du séminaire, les participants ont été invités à dire quels étaient les trois éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi qui devraient avoir la priorité dans les politiques d'emploi nationales de leurs pays respectifs. Voici les résultats obtenus (dans l'ordre des priorités):

1. Promouvoir l'emploi décent en encourageant l'esprit d'entreprise.
2. Favoriser l'employabilité en améliorant les connaissances et compétences.
3. Elaborer des politiques actives du marché du travail pour la création d'emplois, la sécurité dans le changement, l'équité et la lutte contre la pauvreté.

Cette liste de priorités correspond en gros aux priorités que se sont fixés le Kirghizistan, le Kazakhstan et l'Azerbaïdjan en mettant l'accent sur les programmes d'emploi nationaux à moyen terme (trois à quatre ans).

## Nouvelles tendances mondiales et régionales

### **Les tendances mondiales en matière d'emploi des jeunes**

**29.** L'augmentation du nombre des jeunes en quête d'emploi est en train de dépasser rapidement la capacité des économies nationales à leur fournir un travail décent. Alors que la population totale des jeunes de 15 à 24 ans a progressé de 10,5 pour cent ces dix dernières années, dépassant ainsi 1,1 milliard en 2003, en revanche l'emploi des jeunes n'a augmenté que de 0,2 pour cent, s'établissant à 526 millions de jeunes travailleurs seulement. Cet écart ne peut s'expliquer qu'en partie par la durée plus longue des études pour un plus grand nombre de jeunes.

**30.** Devant cet écart grandissant, le tout récent rapport du BIT sur les *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes* s'interroge sur l'état actuel du marché du travail des jeunes, en insistant plus particulièrement sur les points suivants:

- Les jeunes, femmes et hommes, ont plus de mal à trouver et à garder un emploi que les adultes. En 2003, le taux de chômage global des jeunes était 3,5 fois supérieur à celui des adultes. Ce désavantage relatif des jeunes est plus accentué dans les pays en développement, où ils constituent une proportion sensiblement plus forte de la main-d'œuvre totale que dans les pays industrialisés. On constate que 85 pour cent des jeunes femmes et hommes vivent dans des pays en développement, où ils courent 3,8 fois plus de risques d'être au chômage que les adultes, contre 2,3 fois seulement dans les pays industrialisés.
- La montée du chômage dans le monde touche tout particulièrement les jeunes, et plus précisément les femmes. Le chômage des jeunes dans le monde a augmenté ces dix dernières années jusqu'à atteindre 88 millions (sur un total de 186 millions de chômeurs). Les jeunes représentent aujourd'hui près de la moitié de la population au chômage (47 pour cent), alors qu'ils constituent à peine le quart de la population en âge de travailler. En 2003, c'est au Moyen-Orient et en Afrique du Nord que les taux de chômage des jeunes étaient les plus élevés, avec un taux de 25,6 pour cent, ces deux régions étant suivies de l'Afrique sub-saharienne (21 pour cent), des économies

en transition (18,6 pour cent), de l'Amérique latine et des Caraïbes (16,6 pour cent), de l'Asie du Sud-Est (16,4 pour cent), de l'Asie du Sud (13,9 pour cent), des pays industrialisés (13,4 pour cent) et de l'Asie de l'Est (7 pour cent). Les pays industrialisés ont été les seuls à enregistrer une nette diminution de leur taux de chômage des jeunes (qui est passé de 15,4 pour cent en 1993 à 13,4 pour cent en 2003).

- Le problème de l'emploi des jeunes va bien plus loin encore. En effet, il n'est pas rare que les jeunes qui ont un travail soient obligés d'accepter des conditions d'emploi déplorables, avec de longues journées de travail pour un salaire dérisoire, ou des contrats de travail précaires, généralement dans l'économie informelle, sans aucune sécurité sociale ni prestation sociale.

- 31.** S'attaquer à la question du chômage des jeunes c'est aussi apporter une importante contribution à la production mondiale. D'après le rapport, en diminuant de moitié le taux de chômage global des jeunes on ajouterait au PIB mondial au moins 2,2 billions de dollars E.-U., soit 4 pour cent du PIB mondial de 2003. Si en plus tous les jeunes qui travaillent dans des conditions déplorables obtenaient un travail décent et plus productif, le PIB serait accru d'autant.

#### L'emploi des jeunes

Depuis mars 2004, on a assisté à plusieurs avancées importantes sur le front de l'emploi. En particulier, le lancement du Plan d'action indonésien pour l'emploi des jeunes, premier plan d'action national à être mis au point par un des chefs de file du Réseau pour l'emploi des jeunes. Conformément à l'engagement pris par le Conseil d'administration d'aider et de soutenir sur demande la préparation des inventaires et plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes, les experts du BIT ont apporté une importante contribution à ce travail en Indonésie et ailleurs. De plus, on prépare plusieurs études sur la transition entre l'école et le monde du travail afin de mieux comprendre les enjeux de l'emploi des jeunes au niveau national. Dans le nouveau guide pratique paru sous le titre de «Improving prospects for young women and men in the world of work», on trouvera des considérations, des réflexions et des expériences qui aideront à élaborer et appliquer les plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes.

La réunion tripartite sur l'emploi des jeunes et les mesures à prendre d'octobre 2004 insistera sur la nécessité de placer l'objectif du travail décent et productif de jeunes pour le Millénaire dans le cadre de l'Agenda du travail décent, de l'Agenda global pour l'emploi et des recommandations du Groupe de haut niveau de l'Agenda global pour l'emploi. Il y sera question des cadres politiques nationaux et des politiques et programmes propices à la création d'emplois de qualité pour les jeunes, femmes et hommes. On y discutera des expériences faites au niveau national, des enseignements que l'on peut en tirer et des bonnes pratiques. Le rapport de cette réunion permettra de préparer le rapport de base de la discussion générale sur l'emploi des jeunes prévue pour la session de la Conférence internationale du Travail de 2005.

Le rôle directeur que l'OIT joue au sein du Réseau pour l'emploi des jeunes avec la Banque mondiale et le Secrétariat des Nations Unies continue de créer et de renforcer les alliances stratégiques nécessaires pour coordonner les politiques au niveau international et pour améliorer la gouvernance des marchés du travail des jeunes.

- 32.** La commission est invitée à faire des commentaires sur le rapport en vue de donner des indications sur l'évolution future et la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi.

Genève, le 27 septembre 2004.

*Document soumis pour discussion.*